



## SERVICES PENITENTIAIRES D'INSERTION ET DE PROBATION

### Une « sécurité pénitentiaire » qui génère de l'insécurité au travail

Montreuil, le 15 juin 2017

La CGT insertion probation a rencontré ce mardi 13 juin en audience bilatérale le directeur de la sous-direction de la sécurité pénitentiaire, créée le 1<sup>er</sup> février 2017. Celui-ci a pris à ses fonctions mi mars 2017.

Au vu de cet entretien et des compétences de cette nouvelle sous-direction qui est principalement axée sur la nouvelle mission de renseignement, il est évident que le terme « sécurité » ne recouvre pas la même acception pour tout le monde !

**« Sécurité au travail » : quand la sécurisation et la déshumanisation produisent l'effet inverse de celui escompté**

De plus en plus, la question de la sécurité des SPIP en milieu ouvert est calquée sur les logiques du milieu fermé (sécurisation, vidéosurveillance, hygiaphones ...). Au gré des déménagements et réaménagements, bien souvent sans concertation, cette nouvelle logique guide l'aménagement de nos services.

Au contraire à la CGT, nous pensons que la sécurité des personnels et des usagers ne doit pas s'envisager sous un angle sécuritaire, qui est bien souvent générateur de violence.

En milieu ouvert tout comme en milieu fermé, les conditions d'accueil dégradées engendrées par les charges de travail trop importantes génèrent des tensions. Conditions d'accueil et conditions de travail sont en effet interdépendantes.

En milieu fermé, les conditions d'intervention du SPIP sont très difficiles et contribuent à une insécurité professionnelle. Le renforcement de consignes de sécurité jusqu'à l'absurde peut aller jusqu'à une entrave dans notre activité professionnelle, comme à la [maison d'arrêt d'Aix Luynes](#) cette semaine.

Nous avons de nouveau dû tirer la sonnette d'alarme concernant la question des interpellations aux abords des SPIP qui sont des pratiques de plus en plus récurrentes et mettant en danger les personnels. Les événements au [SPIP de Nantes](#) n'en sont que la partie émergée de l'iceberg.

Nous avons également alerté sur le manque de base réglementaire (temps de travail) et les répercussions sur la sécurité des personnels concernés des astreintes 7j/7, 24h/24 des directeur-rices pénitentiaires d'insertion et de probation en Ile de France dans le cadre du renseignement de la cellule de veille en cas d'attentat. Depuis quelques mois, les DPIP sont sommés de se conformer à cette nouvelle contrainte mettant en péril l'équilibre entre leur vie personnelle et leur vie professionnelle et les exposant à des risques qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation en termes de sécurité au travail.

Les dérives sécuritaires que nous subissons de plein fouet mettent en danger les personnels et engagent la responsabilité de l'administration et des responsables de service.

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>

## **La « sécurité » sous l'unique prisme du renseignement pénitentiaire : la fuite en avant**

Nous avons insisté sur nos logiques d'intervention d'accompagnement socio-éducatif à des fins de réinsertion, le lien de confiance nécessaire avec nos publics, le secret professionnel et le cadre du mandat pénal.

Nous avons dénoncé une nouvelle fois le détournement de nos missions à des fins de renseignement. Nos analyses ont d'ailleurs été largement partagées par la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme dans [son avis du 18 mai](#) dernier sur la radicalisation, mais également dans celui concernant la dernière loi de sécurité publique.

Nous avons réaffirmé notre opposition à l'intégration du renseignement pénitentiaire à la communauté du renseignement et dénoncé la nouvelle finalité de « prévention des évasions, sécurité et bon ordre des établissements pénitentiaires » totalement disproportionnée, correspondant au quotidien d'une détention et constituant une surveillance de masse prohibée par la Convention européenne des droits de l'homme.

La [CNCTR](#) a précisé que les publics suivis en milieu ouvert ne relevaient pas du renseignement pénitentiaire mais des services de droit commun. Et pourtant, le renseignement pénitentiaire entend bien se développer dans les SPIP y compris en milieu ouvert.

### **La CGT insertion probation poursuivra le combat :**

- **Pour une politique pénale faisant résolument de la prison l'exception**
- **Pour réaffirmer la dimension de réinsertion et d'accompagnement socio-éducatif**
- **Pour une déontologie garantissant notre cadre d'intervention et notre secret professionnel**
  - **Pour des organigrammes de référence**
  - **Pour des ratios de prise en charge de 40 personnes suivies**

**CGT Insertion Probation**

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : [spip.cgt@gmail.com](mailto:spip.cgt@gmail.com)

<http://www.cgtspip.org/>